

Le départ de M. Chuard, Conseiller fédéral

Autor(en): **M.P.**

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **80 (1929)**

Heft 1

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



MONSIEUR E. CHUARD, CONSEILLER FÉDÉRAL, A BERNE
CHEF DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR
DE 1920 A 1928

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

80^{me} ANNÉE

JANVIER 1929

N^o 1

Le départ de M. Chuard, Conseiller fédéral.

M. *Chuard*, Conseiller fédéral, ayant décliné une réélection, quittera à la fin de l'année les hautes fonctions auxquelles il avait été appelé, après avoir dirigé avec distinction pendant neuf ans le Département fédéral de l'intérieur, un des dicastères les plus chargés et les plus compliqués de l'administration fédérale.

Parmi les services et institutions qui dépendent de ce département, se trouvent l'Inspection des forêts, chasse et pêche et l'Ecole polytechnique, dont relèvent la Division forestière et la Station centrale de recherches forestières. M. Chuard a été ainsi amené à s'occuper d'une manière suivie de tout ce qui intéresse la sylviculture suisse et il y a voué, comme d'ailleurs à toutes les questions de son ressort, la plus grande attention et la plus parfaite bienveillance. Lorsqu'il a pris en mains les affaires du Département de l'intérieur, le 1^{er} janvier 1920, le pays se trouvait dans cette période difficile d'après-guerre au cours de laquelle il a fallu, pour revenir peu à peu à une situation normale, abroger successivement les mesures extraordinaires prises pendant la conflagration générale. Puis survint, peu après, la crise de chômage qui fut combattue entre autres par la construction de chemins forestiers, pour lesquels la Confédération accorda, sur la proposition du Département de l'intérieur, un crédit spécial de deux millions.

Après cette crise, on put songer à réaliser de nouvelles améliorations. Le 5 octobre 1923, les Chambres fédérales adoptaient une loi introduisant dans la législation ordinaire certaines mesures destinées à assurer la conservation des forêts particulières non protectrices. Mais l'œuvre législative la plus importante qui ait été élaborée dans le domaine « Forêts, chasse et pêche » pendant que M. Chuard dirigeait le Département de l'intérieur est la loi du 10 juin 1925 sur la chasse, qui constitue, dans son genre,

un modèle, dont se sont à maints égards inspirés d'autres pays lorsqu'ils ont eu à légiférer sur la matière. L'application de notre nouvelle loi fédérale a permis de faire, en quelques années, d'importants progrès dans le domaine de la protection du gibier et des oiseaux.

Il convient enfin de rappeler que la revision de la loi sur la police des forêts, qui est actuellement soumise aux Chambres (augmentation des subventions pour chemins forestiers), a été préparée aussi sous la direction de M. Chuard, qui a tenu à répondre ainsi, avant son départ, à un vœu des régions montagneuses, auquel la situation financière de la Confédération n'avait jusqu'ici pas permis de donner suite.

En matière de pêche, la période pendant laquelle M. Chuard fut à la tête du dicastère de l'Intérieur a été principalement caractérisée par la revision du règlement spécial concernant la contamination des cours d'eau et par l'élaboration de différentes conventions relatives aux eaux frontières; si, actuellement encore, aucune de ces conventions n'est entrée en vigueur, cela tient à des circonstances indépendantes de la volonté du chef du département.

Mais le souvenir de M. Chuard restera gravé dans la mémoire du corps forestier suisse surtout parce que, grâce à lui, un vœu datant de plus de cinquante ans a pu enfin être réalisé. Nous voulons parler de l'achat de la belle forêt d'Albisrieden, par lequel notre Ecole forestière se trouve dotée d'un terrain d'expériences répondant à toutes les exigences des études. Il convient de souligner ici que cette acquisition n'aurait pas pu avoir lieu si M. Chuard ne s'était immédiatement rendu compte de son opportunité; au cas où l'on eût laissé échapper cette occasion, la possibilité d'acquérir à des conditions aussi favorables une forêt si bien appropriée à sa destination ne se serait plus jamais présentée. L'attribution d'un cantonnement de forêts à notre école forestière met celle-ci sur un pied d'égalité avec les grandes écoles de l'étranger. Nous espérons que ses professeurs et ses élèves se rappelleront à qui ils doivent ce beau domaine lorsqu'ils parcourront les pentes de l'Uto.

Nous sommes donc certain d'exprimer les sentiments du personnel forestier supérieur entier en priant M. Chuard d'agréer ici

nos remerciements sincères pour la façon distinguée dont il s'est occupé de notre cause et en lui souhaitant de pouvoir jouir pendant longtemps encore, en pleine santé, du repos qu'il a si bien mérité.

M. P.

Le centenaire de l'Institut forestier supérieur de la Suède, à Stockholm.

Dans le courant de l'automne dernier, l'Institut forestier supérieur de Stockholm a commémoré le 100^{me} anniversaire de sa création. Plusieurs délégations de pays étrangers ont assisté à cette fête ¹, à laquelle la Suède a su donner un éclat particulier, car ce pays doit à ses nombreuses et vastes forêts une bonne partie de sa prospérité économique.

Rappelons que la Suède est de tous les pays européens — la Russie et la Finlande exceptées — celui qui a l'étendue boisée la plus considérable. Elle s'élève à 24 ½ millions d'ha, ce qui équivaut à une étendue boisée moyenne de 4,12 ha par habitant. C'est le pays qui vient en tête dans le commerce d'exportation des bois. Et l'on sait que les produits de ses boisés, expédiés dans toutes les parties du monde, jouissent d'une réputation unique.

Depuis longtemps, la Suède compte parmi les pays dont la législation forestière est la plus complète. Ses établissements supérieurs d'instruction professionnelle et de recherches forestières sont très richement dotés et déploient la plus fructueuse activité. Dans le monde de l'expérimentation forestière, les Suédois sont parmi les premiers. C'est dire que les fêtes, qui ont rappelé la fondation de l'Institut forestier royal de Stockholm, ont eu nécessairement un grand retentissement dans tout le pays suédois.

Le dit établissement a publié, à cette occasion, un livre de fête, une « Festkrift » de grand format, imprimé sur de beau papier et richement illustré. Fort de 678 pages, ce livre luxueux contient 22 études sur les sujets les plus divers de la sylviculture et des sciences naturelles qui y touchent.

Faute de place, nous devons renoncer à indiquer même les titres de ces études. Nous n'en retiendrons qu'une, soit celle con-

¹ Empêchée de se faire représenter à cette fête, à laquelle elle fut aimablement invitée, notre Ecole forestière de Zurich a dû se contenter de faire parvenir une adresse de félicitations.